

# Se former avec la CGT

# Plan de formation syndicale

# de la CGT Paris

1. Édito
2. La Formation syndicale  
*Pourquoi ?*
3. Catalogue des formations  
*2026*
4. Plan des formations des  
*unions locales 2026*
5. Être acteur.trice...  
*toute sa vie syndicale*
11. Calendrier formations UD  
*2026*
15. Outiller pour le mandat
18. Accompagner à la  
*responsabilité*
19. Annexes
23. Coordonnées des unions  
*locales*
24. Fiche de pré inscription à  
*détacher et à envoyer à l'UD*

## Christian GALANI

Responsable à la Formation Syndicale de  
 l'Union des syndicats CGT de Paris  
 85 rue Charlot 75003 PARIS  
 Téléphone 01 44 78 53 31  
 @ : [formation.syndicale@cgtparis.fr](mailto:formation.syndicale@cgtparis.fr)  
[www.cgtparis.fr](http://www.cgtparis.fr)

## GUIDE DE LA FORMATION SYNDICALE 2026

Le droit à une véritable formation syndicale tout au long de la vie est une priorité pour la CGT car elle permet de rendre les syndiqué.e.s acteur.rice.s et décideur.euse.s, c'est à dire de les équiper pour agir.

Pour ce faire, il s'agit, bien entendu, en premier lieu de permettre aux syndiqué.e.s de s'inscrire dans les débats démocratiques du syndicat. C'est pourquoi l'UD CGT de Paris propose de suivre les formations relevant d'un tronc commun (dont la formation générale « Développer la CGT ») visant à faire en sorte que chaque syndiqué.e trouve sa place dans la CGT.

Par ailleurs, l'UD CGT de Paris crée les conditions pour que chacun.e puisse assumer ses mandats et ses prérogatives à tous les niveaux de notre organisation dans de bonnes conditions.

Elle œuvre également pour que chaque responsable syndical.e travaille et développe ses champs d'intervention sur le plan revendicatif comme sur le plan des fonctions exercées.

La formation syndicale permet, dans cette orientation, d'acquérir les connaissances et, plus largement, les capacités indispensables à la réussite des missions qui sont confiées à nos camarades élus.es, mandatés.es et responsables.

Enfin, l'UD CGT de Paris s'emploie à ce que la formation syndicale soit un vecteur de syndicalisation et d'émancipation, afin de renforcer nos rangs, déployer nos valeurs et conquérir de nouvelles avancées sociales. Consciente que la formation syndicale n'est pas un « supplément d'âme » mais bien un facteur de cohésion dans notre culture syndicale collective, l'UD CGT de Paris n'a cessé ces dernières années de monter en puissance en la matière.

C'est dans cette perspective que le plan de formation de l'UD CGT de Paris 2026 cherche, à la mesure des moyens de notre organisation, à faire converger formation syndicale et transformation sociale.

Bonnes formations !



# LA FORMATION SYNDICALE...

**POURQUOI ?** Pour être efficace, tout simplement !

Quel que soit le gouvernement en place, nous avons et aurons toujours à défendre nos droits individuels et collectifs contre les attaques permanentes qui visent à les affaiblir, voire à les faire disparaître.

**I**l n'y a que deux avenirs possibles : l'émancipation dans le travail et la démocratie, ou alors la soumission et l'exploitation. Cette défense de nos intérêts, quel que soit l'employeur et le statut dans le travail, ne peut donc être effective sans deux préalables :

- la CGT doit créer les conditions de la pensée collective, du débat organisé pour permettre l'action revendicative du plus grand nombre ;
- chaque syndiqué.e, quel que soit son niveau de responsabilité dans l'organisation, doit pouvoir disposer des outils pour intervenir à tous les niveaux de ce processus et ce, quelle que soit la situation.

**Répondre à ces deux enjeux passe incontestablement par la formation syndicale, qui est l'outil majeur pour donner à nos syndiqué.e.s les moyens de s'organiser, d'analyser, de revendiquer, et de construire les démarches et actions collectives nécessaires pour gagner.**

Tout cela donne à la formation syndicale CGT une place nouvelle et un rôle différent. Développer une formation syndicale accessible, répondant aux besoins de chacune et chacun, dès l'adhésion, au fur et à mesure des prises de responsabilités, puis tout au long de sa vie.



INTITULÉ DES STAGES	NOMBRE DE SESSIONS	NOMBRE DE JOURS	ORGANISÉ PAR
<b>ÊTRE ACTEUR TOUTE SA VIE SYNDICALE</b>			
PARTICIPER À LA VIE DE LA CGT MODULE 1 ET 2	13	5	Les Unions Locales
PARTICIPER À LA VIE DE LA CGT MODULE 3	12	3	Les Unions Locales
PARTICIPER À LA VIE DE LA CGT MODULE 1	1	3	Les Unions Locales
PARTICIPER À LA VIE DE LA CGT MODULE 2 ET 3	1	5	Les Unions Locales
DÉVELOPPER LA CGT 1 <sup>ÈRE</sup> PARTIE	3	5	UD CGT Paris
DÉVELOPPER LA CGT 2 <sup>ÈME</sup> PARTIE	3	5	UD CGT Paris
COMMUNICATION SYNDICALE : RÉDIGER ET COMMUNIQUER À L'ORAL	1	3	UD CGT Paris
SE SAISIR COLLECTIVEMENT CONTRE LES DISCRIMINATIONS SYNDICALES	1	2	UD CGT Paris
COMBATTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES AU TRAVAIL	3	3	UD CGT Paris
COMBATTRE L'EXTREME DROITE, SES IDEES ET SES PRATIQUES	2	4	UD CGT Paris
JOURNÉE D'ÉTUDE « LUTTER CONTRE LE RACISME AU TRAVAIL »	2	1	UD CGT Paris
DROIT D'ALERTE, DROIT DE RETRAIT	1	1	UD CGT Paris
RISQUES PSYCHOSOCIAUX LIÉS AU TÉLÉTRAVAIL ET FLEX OFFICE	1	2	UD CGT Paris
RISQUES PSYCHOSOCIAUX	1	2	UD CGT Paris
RENFORCER LA CGT	2	3	UD CGT Paris
<b>OUTILLER AU MANDAT</b>			
CONSEILLERS.ÈRES DU SALARIÉ	3	3	UD CGT Paris
DÉFENSEUR .EUSE SYNDICAL.E	1	5	UD CGT Paris
ELECTIONS PROFESSIONNELLES	1	2	UD CGT Paris
JOURNÉE D'ÉTUDE « NAO ET LECTURE DE LA FEUILLE DE PAIE »	2	2	UD CGT Paris
JOURNÉE PSE	2	1	UD CGT Paris
CSE-SANTÉ AU TRAVAIL	2	5	UD CGT Paris
ECO-CSE	4	5	UD CGT Paris
ANIMER UN SYNDICAT	2	3	UD CGT Paris
DÉLÉGUÉ.E SYNDICAL.E—DÉLÉGUÉ.E SYNDICAL.E CENTRAL.E	1	5	UD CGT Paris
<b>ACCOMPAGNER A LA RESPONSABILITÉ</b>			
FORMATION DE FORMATEURS, FORMATRICES	2	5	UD CGT Paris
POLITIQUE FINANCIÈRE	1	5	UD CGT Paris
<b>PRUDIS - SEULEMENT POUR LES CONSEILLERS .ERES PRUD'HOMMES</b>			
SESSION 1, LA PRISE DE MANDAT	1	5	UD CGT Paris
SESSION 2, LE FORMALISME DE L'AUDIENCE	2	5	UD CGT Paris
SESSION 3, MODULE 1, LA MÉTHODE D'ANALYSE JURIDIQUE	2	5	UD CGT Paris
SESSION 5, LA MODIFICATION ET LE TRANSFERT DU CONTRAT DE TRAVAIL	1	5	UD CGT Paris
SESSION 6, LA RUPTURE DU CDI	1	5	UD CGT Paris
PRUDIS LE BCO	1	5	UD CGT Paris



## Plan de formation 2026 des Unions Locales CGT 5<sup>ème</sup>/6<sup>ème</sup> - 8<sup>ème</sup> - 10<sup>ème</sup> - 12<sup>ème</sup> - 13<sup>ème</sup>/14<sup>ème</sup> - 19<sup>ème</sup>

Pour vous inscrire aux formations proposées par les unions locales,  
les contacter directement, adresses électroniques dans le tableau ci-dessous  
nous ne manquerons pas de le mettre à jour régulièrement

Intitulé du stage	Union Locale	Dates	Contact inscription
<b>ETRE ACTEUR.TRICE TOUTE SA VIE SYNDICALE</b>			
<b>FORMATION NIVEAU 1</b>	UL CGT DU 10 <sup>e</sup>	Du 2 au 3/03/2026 Du 2 au 3/11/2026	ulcgtparis10@yahoo.com
<b>FORMATION NIVEAU 1</b>	UL CGT DU 19 <sup>e</sup>	Du 5 au 6/02/2026	cgt.paris19e@wanadoo.fr formul19cgt@gmail.com
<b>PARTICIPER A LA VIE DE LA CGT</b>	UL CGT du 13 <sup>e</sup> <u>Module 1 et 2</u>	Du 9 au 13/03/2026	formation@ulcgtparis13.fr
	UL CGT du 13 <sup>e</sup> <u>Module 3</u>	Du 16 au 18/03/2026	formation@ulcgtparis13.fr
	UL CGT du 13 <sup>e</sup> <u>Module 1 et 2</u>	Du 8 au 12/06/2026	formation@ulcgtparis13.fr
	UL CGT du 13 <sup>e</sup> <u>Module 3</u>	Du 15 au 17/06/2026	formation@ulcgtparis13.fr
	UL CGT du 13 <sup>e</sup> <u>Module 3</u>	Du 30/11 au 2/12/2026	formation@ulcgtparis13.fr
	UL CGT du 14 <sup>e</sup> <u>Module 1 et 2</u>	Du 12 au 16/01/2026	formation.ul14cgt@protonmail.com
	UL CGT du 14 <sup>e</sup> <u>Module 1 et 2</u>	Du 16 au 20/11/2026	formation.ul14cgt@protonmail.com
	UL CGT du 12 <sup>e</sup> <u>Module 1 et 2</u>	Du 9 au 13/02/2026 Du 23 au 27/03/2026 Du 15 au 19/06/2026 Du 5 au 9/10/2026	form-synd@ulcgtparis12.fr
	UL CGT du 12 <sup>e</sup> <u>Module 3</u>	Du 18 au 20/02/2026 Du 7 au 9/04/2026 Du 24 au 26/06/2026 Du 14 au 16/10/2026	form-synd@ulcgtparis12.fr
	UL CGT des 5/6 <sup>e</sup> <u>Module 1 et 2</u>	Du 23 au 27/03/2026	ul56-75@boulmich.org
	UL CGT des 5/6 <sup>e</sup> <u>Module 3</u>	Du 20 au 22/05/2026	ul56-75@boulmich.org
	UL CGT des 5/6 <sup>e</sup> <u>Module 1 et 2</u>	Du 12 au 16/10/2026	ul56-75@boulmich.org
	UL CGT des 5/6 <sup>e</sup> <u>Module 3</u>	Du 18 au 20/11/2026	ul56-75@boulmich.org
	UL CGT du 10 <sup>e</sup> <u>Module 1 et 2</u>	Du 16 au 20/2/2026 Du 18 au 22/05/2026 Du 16 au 20/11/2026	ulcgtparis10@yahoo.com
	UL CGT du 10 <sup>e</sup> <u>Module 3</u>	Du 18 au 20/3/2026 Du 17 au 19/6/2026 Du 9 au 11/12/2026	ulcgtparis10@yahoo.com
	UL CGT du 19 <sup>e</sup> <u>Module 1</u>	Du 9 au 11/03/2026	cgt.paris19e@wanadoo.fr formul19cgt@gmail.com
	UL CGT du 19 <sup>e</sup> <u>Module 2 et 3</u>	Du 20 au 24/04/2026	cgt.paris19e@wanadoo.fr formul19cgt@gmail.com
<b>COMBATTRE L'EXTREME DROITE, SES IDEES, SES PRATIQUES</b>	UL CGT du 10 <sup>e</sup>	Du 13 au 16/10/2026	ulcgtparis10@yahoo.com
<b>LUTTER CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES AU TRAVAIL</b>	UL CGT du 10 <sup>e</sup>	Du 8 au 10/4/2026 Du 7 au 9/9/2026	ulcgtparis10@yahoo.com
<b>ACCOMPAGNER A LA RESPONSABILITÉ</b>			
<b>ECRIRE UN TRACT/ LIRE L'HEBDO</b>	UL CGT des 5/6 <sup>e</sup>	Du 12 au 13/01/2026	ul56-75@boulmich.org
<b>FEUILLE DE PAIE</b>	UL CGT des 5/6 <sup>e</sup>	Du 7 au 8/12/2026	ul56-75@boulmich.org
<b>ELUS ET MANDATES</b>	UL CGT du 8 <sup>e</sup>	Du 4 au 5/02/2026 Du 11 au 12/03/2026 Du 15 au 16/04/2026 Du 20 au 21/05/2026 Du 17 au 18/06/2026	ul.cgt8@orange.fr

# ÊTRE ACTEUR.TRICE...

## TOUTE SA VIE SYNDICALE

C'est une des trois familles de stages proposée par la CGT. Ouverts à tous, toutes les syndiqué.e.s, ces stages ont vocation à équiper pour être acteur.rice.s de la bataille des idées, en connaissant mieux les fondamentaux de la CGT, ainsi que le fonctionnement du monde économique et social dans lequel nous évoluons.

Ces stages donnent accès à une culture générale syndicale indispensable au débat avec les salarié.e.s de l'entreprise et avec tous, toutes les citoyen.ne.s hors de l'entreprise.



## PARTICIPER A LA VIE DE LA CGT MODULE 1

Comprendre la société capitaliste pour mieux la combattre

Formation organisée par les Unions Locales

Les nouveaux syndiqué.e.s

### Objectif

À l'issue de cette formation les stagiaires seront en capacité de questionner et d'analyser une information en mobilisant leurs connaissances sur le fonctionnement du système capitaliste, afin de participer à la vie et la réflexion de leur syndicat.

### Contenu

Thème 1 : Qu'est-ce que la société capitaliste mondialisée ?

Thème 2 : L'organisation de la société dans le système capitaliste

3  
jours

## PARTICIPER A LA VIE DE LA CGT MODULE 2

Organiser les salarié.e.s du local à l'international

Formation organisée par les Unions Locales

Les nouveaux syndiqué.e.s

### Objectif

À l'issue de cette formation les stagiaires seront en capacité d'expliquer les origines du mouvement syndical et de citer au moins 3 conquêtes qu'il a permises. Ils seront également en mesure de présenter les valeurs que porte la CGT, son mode d'organisation ainsi que la place de chacun.e dans notre organisation.

### Contenu

Thème 1 : L'action syndicale, du lieu de travail à l'international

Thème 2 : La CGT, notre mode d'organisation

2  
jours

## PARTICIPER A LA VIE DE LA CGT MODULE 3

La démarche revendicative de la CGT pour de nouvelles conquêtes sociales

Formation organisée par les Unions Locales

Les nouveaux syndiqué.e.s

### Objectif

À l'issue de cette formation les stagiaires seront en capacité de décrire la démarche revendicative de la CGT et de déterminer les moyens permettant de transformer les revendications en nouvelles conquêtes pour les salarié.e.s.

### Contenu

Thème 1 : La démarche CGT pour transformer la société

Thème 2 : Mener la bataille des idées

Thème 3 : Construire les revendications à partir du travail

Thème 4 : Organiser la mobilisation

Thème 5 : Négocier pour gagner

3  
jours

# DÉVELOPPER LA CGT

Formation organisée par l'Union Départementale

Tous les militant.e.s de la CGT

Prérequis : FSG 1 ou Participer à la vie de la CGT

## Préambule

Cette formation s'inscrit dans la famille de formation « Être acteur et actrice tout au long de sa vie syndicale ». Elle a pour but de renforcer les savoirs acquis dans les précédentes formations du parcours de formation syndicale générale, tant concernant l'organisation de la société dans laquelle nous vivons que sur la manière de s'organiser collectivement pour porter un autre choix de société, du local à l'international.

## Thèmes abordés sur la première partie :

A l'issue de ce premier module, vous serez en capacité d'énumérer les évolutions du système capitaliste mondialisé et ses conséquences. Vous serez également capable d'expliquer dans quelle mesure la transformation du travail est porteuse d'émancipation et de changement de société. Enfin, vous serez en mesure d'identifier comment et avec quels acteurs le mouvement syndical peut porter les alternatives à cette société capitaliste mondialisée.

- L'organisation économique et politique du capitalisme ;
- Être citoyen au travail : résistance au système capitaliste et levier de transformation de la société ;
- S'organiser pour porter un autre choix de société.

 **Il est indispensable de prévoir deux semaines de formation (10 jours)**

## Thèmes abordés sur la deuxième partie :

### Prérequis : avoir fait la formation développer la CGT 1<sup>ère</sup> partie

A l'issue de ce deuxième module, vous serez en capacité d'expliquer les enjeux de la bataille idéologique et de l'action syndicale pour une politique ambitieuse de réduction du temps de travail, de reconquête de la sécurité sociale, de l'industrie et des services publics basée sur la réponse aux besoins fondamentaux.

- Travailler moins pour travailler toutes et tous ;
- Plan de reconquête de la sécurité sociale ;
- Développer un modèle économique basé sur la justice sociale et environnementale.

2 fois  
5 jours

## COMBATTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES AU TRAVAIL

Formation organisée par l'Union Départementale

Tou.te.s les syndiqué.e.s de la CGT, et plus particulièrement les camarades en responsabilités dans les organisations territoriales, les élu.e.s ou mandaté.e.s

Prérequis : Niveau I

### Préambule

Cette formation s'inscrit dans la famille de formation « être acteur.rice toute sa vie ». Elle a pour but de développer les capacités nécessaires de tou.te.s nos syndiqué.e.s pour construire une intervention syndicale pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles.

### Objectifs

À la fin de la formation les stagiaires seront en capacité d'identifier, de caractériser les violences sexistes et sexuelles et de construire une démarche pour agir syndicalement.

### Contenu

- La réalité des violences sexistes et sexuelles dans la vie et au travail ;
- Construire notre intervention syndicale contre les violences sexistes et sexuelles ;
- Mobiliser les acteur.rice.s pour notre démarche syndicale ;
- L'accueil des victimes ; Les outils pour ce combat ;
- Combattre les violences sexistes et sexuelles dans la CGT.

3  
jours

## AGIR COLLECTIVEMENT CONTRE LES DISCRIMINATIONS SYNDICALES

Formation organisée par l'Union Départementale

### Objectifs

A l'issue de cette formation, les stagiaires seront en capacité d'identifier l'enjeu de se saisir collectivement des discriminations syndicales afin d'élaborer une stratégie syndicale pour les combattre.

Cette formation est basée sur l'enjeu de combattre collectivement les discriminations syndicales, en les caractérisant, en permettant aux camarades concerné.e.s de libérer leur parole, en mettant en place des actions collectives pour prévenir, faire reconnaître et réparer ces discriminations.

### Contenu

Les activités qui vous seront proposées durant ce module de formation vont vous amener à construire vous-même vos savoirs et savoir-faire, à porter une réflexion collective sur la manière de se saisir syndicalement et donc de construire une action collective pour faire cesser les discriminations syndicales, tout en s'appuyant sur les échanges d'expériences des camarades de l'ensemble du groupe.

2 jours

## LES RISQUES PROFESSIONNELS PROPRES AU TÉLÉTRAVAIL

Militant.e.s ayant des responsabilités dans leur orga (UL, Syndicat), IRP (CSE, CSSCT), représentant.e.s de proximité, CPH, Conseiller.ère du, de la salariée...

Formation organisée par l'Union Départementale

### Objectifs

- Mettre les DS et les représentants du personnel en capacité d'intégrer la prévention des risques dans les accords d'entreprise sur le télétravail.
- Permettre aux CSE de faire des recommandations de prévention dans un contexte de télétravail ponctuel ou pérenne.

### Contenu

L'aggravation des risques psychosociaux et de troubles musculo-squelettiques (TMS) entraînée par le télétravail, les problématiques particulières liées au travail isolé.

2 jours

## DROIT D'ALERTE, DROIT DE RETRAIT

Militant.e.s ayant des responsabilités dans leur orga (UL, Syndicat), IRP (CSE, CSSCT), représentant.e.s de proximité, CPH, Conseiller.ère.s du salariée

Formation organisée par l'Union Départementale

### Objectifs

Présenter la réglementation et la jurisprudence relative au droit de retrait du ou de la salarié.e, donner des conseils pratiques en la matière, discuter tant des difficultés dans la mise en œuvre du droit de retrait individuel que de la puissance de la mise en œuvre du droit de retrait quand il est exercé collectivement.

Présenter le dispositif de droit d'alerte pour danger grave et imminent des membres du CSE et de la CSSCT, l'articulation avec le droit de retrait, les conditions de mise en œuvre, le déclenchement et l'intérêt de l'enquête immédiate qui doit se mettre en place, la procédure en cas de désaccord, l'articulation avec les autres outils à la main de l'inspection comme la saisine de l'inspection du travail ou le recours en justice.

1 jour

# RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Formation organisée par l'Union Départementale

Militant.e.s ayant des responsabilités dans leur orga (UL, Syndicat), IRP (DP, CSE), CPH, Conseiller.ère du, de la salari.e

## But

Depuis ces dernières années, les risques psychosociaux, c'est-à-dire les risques professionnels qui portent atteinte à l'intégrité physique et à la santé mentale des salariés, constituent une préoccupation forte des organisations syndicales. La nécessité de construire une action syndicale répond à la dégradation croissante des conditions de vie des salariés au travail : d'une part le sentiment de « *mal-être, de souffrance au travail* » voire de pathologies (maladies, dépressions, etc.) s'est renforcé, d'autre part les ruptures dans la relation contractuelle de travail (licenciements, démissions, etc.) en lien en particulier avec le « harcèlement » ont considérablement augmenté ; au cœur de ces questions, l'organisation du travail et la gestion du personnel.

Dans ce cadre et au-delà de la description des situations, il est indispensable d'aider les acteurs syndicaux à occuper « leur place » - qui n'est ni celle d'un médecin, d'un psychologue ou d'un avocat – et à exercer leur mission « *d'étude et de défense des intérêts matériels et moraux des travailleurs* » afin de mettre en travail cette souffrance pour, patiemment, tenter de la transformer en action.

## Objectifs

A la fin de la session, les stagiaires seront en capacité :

- de repérer le processus d'émergence des risques psychosociaux dans le contexte des rapports sociaux de travail et
- de développer une démarche syndicale de prévention des risques et d'action.

## Contenu

- RPS : repères préalables ;
- Travail et santé : première approche sur les RPS ;
- Nature des risques psychosociaux ;
- RPS : clés de compréhension et prévention ;
- Les TMS (troubles musculo-squelettiques) ;
- RPS : obligations et responsabilité des employeurs ;
- Les outils.

2  
jours

# COMBATTRE L'EXTREME DROITE, SES IDEES ET SES PRATIQUES

Formation organisée par l'Union Départementale

Prérequis : Niveau I

## But

Cette formation a pour objectif de répondre aux besoins des organisations qui souhaitent engager sur la durée le combat contre l'extrême droite, ses idées, ses pratiques et qui pour s'en donner les moyens responsabilisent des camarades sur le sujet.

## Objectifs

A la fin de la session, les stagiaires seront en capacité :

- d'identifier les évolutions stratégiques de l'extrême droite en France et les réactions/combats de la CGT face à celle-ci ;
- de connaître l'implantation géographique et politique de l'extrême droite en Europe et les différents grands courants qui la composent ;
- d'argumenter sur les mensonges et impostures sociales économiques de l'extrême droite ;
- d'identifier les cibles de l'extrême droite et le danger qu'elle représente pour la population, les travailleurs.euse.s et la démocratie ;
- de connaître les différents courants de l'extrême droite en France et leurs utilisations des réseaux sociaux ;
- d'établir des plans d'action contre l'extrême droite dans l'entreprise, sur le territoire ou dans la CGT ;
- de connaître les repères, les valeurs, la stratégie de la CGT ainsi que ce qu'elle dit sur l'immigration et le racisme.

## Thématiques abordées

- Repères historiques sur l'extrême droite en France ;
- Stratégie de l'extrême droite dans l'histoire et ses liens avec aujourd'hui ;
- L'extrême droite en Europe ;
- L'imposture du programme économique et social du RN ;
- Les cibles de l'extrême droite : les travailleurs·ses, les femmes, les personnes LGBTQIA+, les immigré·es, les syndicalistes ;
- L'extrême droite, ses courants et les réseaux sociaux ;
- La CGT, l'immigration et le racisme ;
- La CGT, ses repères, ses valeurs.

4  
jours

# REFORCER LE SYNDICAT

Formation organisée par l'Union Départementale  
Les collectifs de direction des syndicats

Prérequis : Niveau I

## But

La formation s'inscrit dans le projet de renforcement validé au 53<sup>ème</sup> congrès de notre organisation structuré par la commission Renforcement qui vise à la reconquête de nos forces organisées et de notre audience électorale. Elle fait partie d'un bloc de trois formations avec « Renforcer la syndicalisation » et « Renforcer la CGT, des principes et des actes » et nécessite un suivi régulier de l'organisation. Elle est en lien direct avec le kit renforcement de l'espace Vie syndicale.

## Objectifs

A la fin de la session, les stagiaires seront en capacité :

- de s'approprier la démarche revendicative ;
- de décliner un plan de renforcement dans leur organisation.

## Contenu

Thème 1 : Un syndicat fort au service de nos revendications

Thème 2 : Construire pas à pas un plan de renforcement à partir de la démarche syndicale et revendicative de la CGT

3  
jours

# CALENDRIER DES FORMATIONS ORGANISÉES PAR L'UD ANNÉE 2026

Janvier			Février			Mars		
1	J	Jour de l'an	1	D		1	D	
2	V		2	L	ECO-CSE	2	L	
3	S		3	M		3	M	
4	D		4	M		4	M	
5	L		5	J		5	J	
6	M		6	V		6	V	
7	M		7	S		7	S	
8	J		8	D	22 ème CONGRES UD	8	D	
9	V		9	L		9	L	CSE SANTE AU TRAVAIL
10	S		10	M		10	M	
11	D		11	M		11	M	
12	L		12	J		12	J	
13	M		13	V		13	V	
14	M	CONSEILLER-CONSEILLERE DU SALARIE	14	S		14	S	
15	J		15	D		15	D	
16	V		16	L	PRUDIS SESSION 5 - MODIFICATION ET TRANSFERT DU CONTRAT DE TRAVAIL	16	L	NAO ET LECTURE DE LA FEUILLE DE PAIE
17	S		17	M		17	M	
18	D		18	M		18	M	
19	L		19	J		19	J	COMBATTRE LES VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES AU TRAVAIL
20	M		20	V		20	V	
21	M		21	S		21	S	
22	J		22	D		22	D	
23	V		23	L	CONSEILLER-CONSEILLERE DU SALARIE	23	L	PRUDIS SESSION 2- FORMALISME DE L'AUDIENCE
24	S		24	M		24	M	
25	D		25	M		25	M	
26	L		26	J		26	J	
27	M		27	V		27	V	
28	M	CONSEILLER-CONSEILLERE DU SALARIE	28	S		28	S	
29	J					29	D	
30	V					30	L	SE SAISIR COLLECTIVEMENT DES DISCRIMINATIONS SYNDICALES
31	S					31	M	



# CALENDRIER DES FORMATIONS ORGANISÉES PAR L'UD ANNÉE 2026

Avril			Mai			Juin		
1	M	REFORCER LA CGT	1	V	Fête des travailleur.euse.s	1	L	
2	J		2	S		2	M	
3	V		3	D		3	M	ANIMER UN SYNDICAT
4	S		4	L	RPS	4	J	
5	D		5	M		5	V	
6	L	Pâques		6	M	DROIT D'ALERTE - DROIT DE RETRAIT	6	S
7	M	JOURNÉE PSE	JE LUTTER CONTRE LE RACISME AU TRAVAIL	7	J		7	D
8	M	COMMUNICATION SYNDICALE: REDIGER ET COMMUNIQUER A L'ORAL	8	V	Fête de la victoire de 1945	8	L	
9	J		9	S		9	M	
10	V		10	D		10	M	
11	S		11	L	COMBATTRE LES VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES AU TRAVAIL	11	J	
12	D		12	M		12	V	
13	L		13	M		13	S	
14	M	PRUDIS SESSION 1 - LA PRISE DE MANDAT	14	J	Ascension	14	D	
15	M		15	V		15	L	PRUDIS SESSION 2 - FORMALISME DE L'AUDIENCE
16	J		16	S		16	M	
17	V		17	D		17	M	
18	S		18	L	FORMATION DE FORMATEURS,TRICES	18	J	
19	D		19	M		19	V	
20	L		20	M		20	S	
21	M		21	J		21	D	
22	M		22	V		22	L	ECO-CSE
23	J		23	S		23	M	
24	V		24	D		24	M	
25	S		25	L	Pentecôte	25	J	
26	D		26	M	COMBATTRE L'EXTREME DROITE, SES IDEES ET SES PRATIQUES	26	V	
27	L		27	M		27	S	
28	M		28	J		28	D	
29	M		29	V		29	L	
30	J		30	S		30	M	
			31	D				

# CALENDRIER DES FORMATIONS ORGANISÉES PAR L'UD ANNÉE 2026

Juillet			Août			Septembre		
1	M		1	S		1	M	
2	J		2	D		2	M	
3	V		3	L		3	J	
4	S		4	M		4	V	
5	D		5	M		5	S	
6	L		6	J		6	D	
7	M		7	V		7	L	
8	M		8	S		8	M	REFORCER LA CGT
9	J		9	D		9	M	
10	V		10	L		10	J	
11	S		11	M		11	V	
12	D		12	M		12	S	
13	L		13	J		13	D	
14	M	<i>Fête nationale</i>	14	V		14	L	DELEGUE.E SYNDICAL.E/ DELEGUE.E SYNDICAL.E CENTRAL.E
15	M		15	S	<i>Assomption</i>	15	M	
16	J		16	D		16	M	
17	V		17	L		17	J	
18	S		18	M		18	V	
19	D		19	M		19	S	
20	L		20	J		20	D	
21	M		21	V		21	L	PRUDIS SESSION 6 - LA RUPTURE DU CDI
22	M		22	S		22	M	
23	J		23	D		23	M	
24	V		24	L		24	J	
25	S		25	M		25	V	
26	D		26	M		26	S	
27	L		27	J		27	D	
28	M		28	V		28	L	ECO-CSE
29	M		29	S		29	M	
30	J		30	D		30	M	
31	V		31	L				DEVELOPPER LA CGT MODULE 1



# CALENDRIER DES FORMATIONS ORGANISÉES PAR L'UD ANNÉE 2026

Octobre			Novembre			Décembre		
1	J	ECO-CSE	DEVE- LOPPER LA CGT MODULE 1	1	D	Toussaint	1	M
2	V			2	L	ELECTIONS PROFESSIONNELLES	2	M
3	S			3	M		3	J
4	D			4	M	COMBATTRE LES VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES AU TRAVAIL	4	V
5	L	PRUDIS - SESSION 3 MODULE 1 LA METHODE D'ANALYSE JURI- DIQUE		5	J		5	S
6	M			6	V		6	D
7	M			7	S		7	L
8	J			8	D		8	M
9	V			9	L	RPS LIES AU TELETRAVAIL ET AU FLEX OFFICE	9	M
10	S			10	M		10	J
11	D			11	M	Armistice 1918	11	V
12	L			12	J	NAO ET LECTURE DE LA FEUILLE DE PAIE	12	S
13	M			13	V		13	D
14	M	PRUDIS LE BCO		14	S		14	L
15	J			15	D		15	M
16	V			16	L	CSE SANTE AU TRAVAIL	16	M
17	S			17	M		17	J
18	D			18	M		18	V
19	L	DEFEN- SEUR SYNDI- CAL	LUTTER CONTRE LE RACISME AU TRAVAIL	19	J		19	S
20	M			20	V		20	D
21	M			21	S		21	L
22	J			22	D		22	M
23	V			23	L	POLITIQUE FINANCIERE	23	M
24	S			24	M		24	J
25	D			25	M		25	V
26	L	FORMATION DE FORMATEURS, FORMATRICES		26	J		26	S
27	M			27	V		27	D
28	M			28	S		28	L
29	J			29	D		29	M
30	V			30	L	PRUDIS SESSION 3 MODULE 1	ANIMER UN SYNDICAT	DEVELOP- PER LA CGT MODULE 2
31	S						31	J

# OUTILLER POUR... LE MANDAT

**T**out.e syndiqué.e peut être appelé.e à représenter et / ou à être présenté.e au nom du syndicat à une élection professionnelle. Toute prise de responsabilité se fait sur la base du volontariat et s'exerce dans le cadre et sous la responsabilité du collectif.

Les formations de cette famille de stages sont ouvertes aux syndiqué.e.s qui occupent des mandats, qu'ils soient élu.e.s ou présenté.e.s par l'organisation syndicale dans l'entreprise ou en dehors de l'entreprise.

Les mandats syndicaux sont d'une grande variété : délégué.e syndical.e, membre du CSE, de la CSSCT lorsqu'elle existe, conseiller.ère du, de la salariée, conseiller.ère prud'homme, administrateur.trice des organismes de Sécurité Sociale...

**"La structure de la CGT qui mandate un.e syndiqué.e doit veiller à ce que le, la syndiqué.e se forme"**

(Extrait de la Charte de l'Elu.e et Mandaté.e CGT).



## DÉLÉGUÉ.E SYNDICAL.E—DELEGUE.E SYNDICAL.E CENTRAL.E

Formation organisée par l'Union Départementale  
Formation Syndicale niveau 1

### Objectifs

A l'issue de cette formation, les stagiaires seront capables de citer et d'appliquer les actions à entreprendre pour mettre en œuvre la démarche CGT dans le cadre de leur mandat de délégué.e syndical.e, d'utiliser le code du travail et d'expliquer pourquoi l'accord d'entreprise peut avoir la primauté sur les conventions ou accords de branche.

### Contenu

- Thème 1 : Rôle, missions et conception du mandat de délégué.e syndical.e
- Thème 2 : Le code du travail et la nouvelle architecture du droit du travail et la primauté donnée à la négociation collective
- Thème 3 : Mettre en œuvre la démarche CGT pour construire le rapport de forces
- Thème 4 : L'expression du rapport de forces dans la négociation

5  
jours

## ECO - CSE

Formation organisée par l'Union Départementale  
Pour les élu.e.s du CSE

### But

Acquérir les savoirs et savoir-faire pour exercer les prérogatives économiques du Comité Social et Économique (CSE), en lien avec la démarche CGT.

### Contenu

- La réforme du code du travail sur le CSE ;
- Les droits, les moyens et le fonctionnement du CSE en lien avec l'activité syndicale ;
- Les prérogatives et attributions économiques du CSE ;
- Environnement économique et intervention syndicale ;
- Comprendre les comptes de l'entreprise et leurs enjeux ;
- Indicateurs sociaux et indicateurs financiers ;
- Les activités sociales, sportives et culturelles du CSE ;
- L'intervention syndicale sur la formation professionnelle continue pour tous les salarié.e.s.

5  
jours



*La prise en charge des frais pédagogique doit être validée en CSE. Cela doit être prévu dans le budget formation alloué aux syndicats dès le début de l'année.*

## CSE-SANTÉ-AU TRAVAIL

Formation organisée par l'Union Départementale  
Pour les membres du CSE ou de la CSSCT

### But

Cette formation a pour but de donner aux nouveaux et nouvelles élu.e.s les outils pour exercer leurs missions en santé, sécurité et conditions de travail, en lien avec la démarche CGT.

### Objectifs

Les participants.es seront capable de :

- Restituer les orientations de la CGT en matière de travail, de santé et de prévention ;
- Assumer les principales tâches dévolues aux membres du CSE en la matière ou de la commission SSCT.

### Contenu

- Santé au travail : les modifications introduites dans le code du travail ;
- Les concepts de santé, travail et prévention, en lien avec la démarche CGT ;
- Les acteurs de la prévention, leur rôle respectif et les obligations de l'employeur ;
- Le fonctionnement du CSE et de la commission SSCT (lorsqu'elle existe) ;
- Missions et moyens du CSE ;
- L'information-consultation du CSE et le recours à l'expert ;
- Accident du travail, maladie professionnelle et arbre des causes ;
- Les risques psychosociaux (RPS) ;
- Santé au travail : le rôle central du syndicat.



*C'est l'employeur qui prend en charge la formation CSE - Santé au travail*

5  
jours

## ANIMER UN SYNDICAT

Formation organisée par l'Union Départementale  
Formation Syndicale niveau 1

### Objectifs

A l'issue de cette formation, les stagiaires seront outillé.e.s pour animer l'activité de leur syndicat aussi bien en matière de politique revendicative, de vie syndicale que de stratégie pour l'action.

### Contenu

- Thème 1 : les missions de l'équipe d'animation du syndicat
- Thème 2 : élaborer une activité revendicative
- Thème 3 : mettre en œuvre une vie syndicale de qualité
- Thème 4 : le fonctionnement du syndicat en pratique

3  
jours

# ACCOMPAGNER À... LA RESPONSABILITÉ

Tout.e syndiqué.e peut être appelé.e à exercer une responsabilité particulière dans l'organisation. Outiler à la prise de responsabilité est l'affaire du collectif, mais aussi de celles et ceux qui en assument l'animation et de celui ou celle qui l'accepte. Cet accompagnement passe, entre autres, par la formation.

Les responsabilités syndicales sont nombreuses et variées. Elles correspondent aux besoins de chaque structure syndicale (Syndicat, Union Locale, Union Départementale, collectif professionnel, etc.). Elles sont précises et définies, comme par exemple : Secrétaires Généraux ou Générales, Responsables à la politique financière, utilisateur.trice.s du CoGiTiel, formateur.trice.s, animateur.trice.s de la vie syndicale,...

« *Le syndicat doit permettre aux mandaté.e.s d'exercer leurs missions dans les meilleures conditions. Il doit veiller à ce que le ou la mandaté.e participe à la vie du syndicat, de l'organisation dans laquelle il ou elle a des responsabilités* »

(extrait de la Chartre de l'élu.e et mandaté.e CGT).

## RESPONSABLE A LA POLITIQUE FINANCIÈRE

Formation organisée par l'Union Départementale  
Pour les Responsables à la politique Financière et trésorier.ère.s des syndicats

### Préambule

S'approprier le mandat et avoir les outils pour mener à bien la mission du Responsable à la politique financière dans la gestion comptable du syndicat.

### Objectifs

Les stagiaires seront en capacité de compléter et envoyer une déclaration Cogétise, de cerner les obligations comptables issus de la loi du 20 août 2008 ; d'appréhender la trésorerie et la comptabilité du syndicat et les obligations en matière de tenue de compte.

5 jours

## FORMATION DE FORMATEUR.RICE.S

Formation organisée par l'Union Départementale  
Militant.ère.s susceptibles d'intervenir et/ou animer des stages de formation syndicale

### Préambule

Développer les capacités nécessaires de tou.te.s nos formateurs et formatrices pour qu'elles et ils soient à même d'animer un thème ou un stage. Elles et ils pourront mettre en œuvre les méthodes pédagogiques de la CGT pour favoriser la participation active des stagiaires.

### Objectifs

Les stagiaires seront outillé.e.s pour animer une formation syndicale CGT déjà construite et y intervenir.

### Contenu

L'accueil dans une formation syndicale ;  
Les caractéristiques de la formation syndicale CGT ;  
Les pratiques en formation syndicale ;  
La communication en formation syndicale.

5 jours

# Charte de l'élu(e) et mandaté(e) CGT



[www.cgt.fr](http://www.cgt.fr)



mai 2008

## Des élu(e)s et mandaté(e)s solidaires

### Mandaté(e)s

Délégué syndical  
Sécurité sociale,  
Administrateur  
mutuelle,  
Conseiller du  
salarié,  
Conseiller  
Prud'hommes,  
Défenseur  
syndical,  
Conseil de  
développement,  
Comité technique  
régional  
Assedic,  
Conseil  
d'Administration,  
Commissions  
départementales  
...

*Les mandats exercés par les élus(e)s et mandatés(e)s de la Cgt sont des « outils » efficaces. Ils sont la vitrine de la Cgt tant dans les entreprises, les localités, ainsi que dans les instances où ils (elles) siègent, tant au niveau local, départemental, régional, national. Ils (elles) sont porteurs de toute la démarche de la Cgt.*

## Le rôle du syndicat

### Pour être élu(e) ou mandaté(e) de la CGT

C'est au sein du syndicat qu'appartient la décision de proposer des candidatures aux différents mandats.

Elles doivent être débattues avec les syndiqué(e)s, en réunion de direction des syndicats pour permettre à toute la Cgt de fonctionner selon les besoins.

Le syndicat doit permettre aux mandaté(e)s d'exercer sa mission dans les meilleures conditions. Il doit veiller à ce que le (la) mandaté(e) participe à la vie du syndicat, de l'organisa-

tion dans laquelle il (elle) a des responsabilités.

Lorsque le syndicat propose des élu(e)s ou mandaté(e)s à une organisation de la CGT, il doit :

- ① les aider par la discussion, la formation syndicale, des abonnements aux diverses publications de la CGT ou à des revues spécialisées, afin que les élu(e)s et mandaté(e)s se forment tout au long de leur mandat.
- ② le syndicat doit demander un compte-rendu régulier de l'activité des élu(e)s et mandaté(e)s qu'il a désigné(e)s ;
- ③ le syndicat travaille avec la ou les organisations de la CGT où les élu(e)s et mandaté(e)s ont été désigné(e)s.

## Mandats électifs

Tout(e) adhérent(e) a le droit de prétendre, dans le respect des statuts des organisations de la CGT concernées, à des fonctions électives dans l'entreprise ou l'établissement.

Tout(e) adhérent(e) peut prétendre à des responsabilités

locales, départementales, régionales ou nationales, toujours après la consultation des syndiqué(e)s, dans son syndicat.

Les syndiqué(e)s CGT concerné(e)s par des élections professionnelles ou interprofessionnelles (Msa, chambres d'agriculture, conseil de prud'hommes,

Cnracl) peuvent également postuler à ces fonctions.

Toutefois, toute proposition de candidature doit se conformer aux statuts des organisations de la CGT couvrant chaque type d'élections.

Les désignations doivent être construites de



# daires, démocratiques et efficaces

manière coordonnée entre les organisations professionnelles et territoriales.

Les syndiqué(e)s étant souverain(e)s, ce sont eux qui décident des listes des candidats.

## *Le rôle des élu(e)s*

Quel que soit leur mandat (délégué syndical (1), conseiller prud'homal ou autres), l'efficacité, la crédibilité de la CGT ne prend force qu'au sein du syndicat.

- ◎ les élu(e)s et mandaté(e)s sont porteurs de revendications des salariés ainsi que des orientations de la CGT définies au congrès. Les règles de vie de la CGT sont, pour eux, le fil conducteur ;
- ◎ les élu(e)s et mandaté(e)s doivent avoir en permanence le souci de renforcer leur syndicat afin de créer un rapport de force indispensable ;

- ◎ les élu(e)s et mandaté(e)s doivent veiller à revendiquer et appliquer la démocratie syndicale ;
- ◎ les élu(e)s et mandaté(e)s doivent mener le débat avec franchise, mais dans la fraternité, en respectant les camarades qui expriment des avis contradictoires et appliquer les décisions votées à la majorité ;

◎ ils prennent en compte les aspirations individuelles de chaque salarié en tenant compte de tous, dans leur diversité, de l'ouvrier employé-technicien au cadre, du CDI au CDD ou l'intérimaire, ainsi que les salariés de la sous-traitance ;

◎ les élus(e)s doivent trouver avec les syndiqué(e)s et les salarié(e)s les formes appropriées d'action afin de faire aboutir les revendications, au niveau de l'entreprise. Ils doivent aussi être les relais des repères revendicatifs de la CGT ;

◎ ils doivent les populariser auprès des syndiqué(e)s et des salarié(e)s comme, par exemple, les propositions de la CGT pour un nouveau statut du travail salarié et une Sécurité sociale professionnelle ;

◎ le lien des élu(e)s avec le syndicat est fondamental pour une bonne mise en œuvre des orientations de la CGT.

## *Le mandatement syndical*

Il s'agit des mandats des DS, DSC, RS mais aussi représentants aux CSEC, Comité de groupe et comité de groupe européen (voir les modalités dans les règles de vie CGT sur les désignations).

## *Le mandatement par les organisations*

Il existe différents mandats locaux, départementaux, régionaux et nationaux.

Les mandaté(e)s représentent l'organisation syndicale CGT.

Ils (elles) doivent travailler avec la structure qui les a désigné(e)s, avant toute déclaration ou prise de décision qui engage la CGT.

Les mandaté(e)s doivent rendre compte de leur activité au sein de l'institution, à la structure qui les a désigné(e)s.

Les mandats peuvent, si nécessaire, être changés selon les besoins de l'organisation.

## *La responsabilité de l'organisation qui mandate*

La structure de la CGT qui mandate un(e) syndiqué(e) doit veiller à ce que le (la) syndiqué(e) se forme.

Les mandaté(e)s doivent être réunis régulièrement. Ils doivent être soutenus pour les aider à remplir leur mission.

Être à l'offensive sur le respect des droits et la conquête de nouveaux droits suppose pour la CGT des moyens afin que l'ensemble des missions syndicales soit reconnu par les entreprises et les pouvoirs publics.

Une limitation dans la durée et le nombre de mandat d'un militant est nécessaire.

## *Élu(e)s*

*Comité social économique, comité social économique d'établissement, Commission santé, sécurité et conditions de travail ...*

ou dans la fonction publique :

*Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, Commission administrative paritaire, Commission consultative paritaire, Comité technique ministériel, comité technique d'établissement ...*

(1) Règles de vie CGT pour désigner les DS et DSC votées par le CCN.



L'organisation doit veiller au reclassement des militants à la fin du mandat ou de la mission.

Seul un collectif peut éviter le cumul des mandats. Il lui appartient d'y veiller.

L'organisation qui sollicite un(e) syndiqué(e) pour remplir des tâches syndicales doit le faire en harmonie avec les autres structures de la CGT, tant au niveau local, départemental que national.

#### *Les obligations syndicales*

Les organisations de la CGT se doivent de tout mettre en œuvre pour parfaire la vie démocratique, notamment pour construire les listes des candidates et candidats à chacune des responsabilités, en veillant à une représentation de l'ensemble des catégories sociales et professionnelles.

Il n'y a pas de « petites ou de grandes responsabilités », il y a tout simplement des syndiqué(e)s ayant en charge d'animer la vie syndicale pour développer durablement le rapport des forces, tout en travaillant au renforcement avec, comme premier objectif, le million de syndiqué(e)s.

De dégager des droits syndicaux et financiers pour donner les moyens d'accomplir correctement la

mission de l'élu(e) et mandaté(e), de conquérir des droits syndicaux et démocratiques nouveaux, aussi bien dans le secteur public, dans le secteur privé, dans le secteur nationalisé.

Heures de délégation, temps pour la formation, protection juridique, droits démocratiques pour faire avancer le progrès social dans les entreprises et les organismes sociaux et paritaires, sont autant d'aspects revendicatifs que se doit de développer la CGT.

Créer (voir secteur privé) et développer (pour tous) le congé syndical pour tous, pour mettre à disposition des organisations syndicales les moyens d'exercer leur mission en assurant aux syndiqué(e)s le maintien de leur emploi et de leur déroulement de carrière au sein de l'entreprise.

#### *Les obligations des élu(e)s et mandaté(e)s*

Personne n'est propriétaire de son mandat syndical, et chaque responsabilité est un bien collectif. À partir de cette vision syndicale, toute adaptation, rotation des responsabilités, proposition ou sollicitation pour un remplacement ou un changement d'orientation syndicale est naturelle.

Cela s'inscrit dans un contexte de politique des

cadres efficaces permettant l'émergence de nouveaux responsables, de féminiser, de rajeunir, de donner une juste place aux catégories professionnelles émergentes, de mieux répartir les mandats électifs et de représentations.

Les élus(e)s et mandaté(e)s s'engagent à militer dans les structures, rendre compte de l'état d'accomplissement de leur fonction, et de reverser, quand cela existe, les dotations, indemnités et autres émoluments financiers liés à la responsabilité.

S'il y a des pertes de salaire dans le cadre du mandat, il revient à l'organisation de les prendre en charge, après avoir mené la lutte dans son entreprise pour appliquer des droits syndicaux existants et revendiquer des droits nouveaux.

Une limitation dans la durée et le nombre de mandats d'un élu et mandaté est nécessaire.

Les syndiqués(e)s ont le pouvoir de contrôler à tout moment l'activité de leurs représentants mandaté(e)s, et ils peuvent également confier à d'autres les mandats, quand ceux-ci ne sont pas remplis correctement ou qu'ils ne correspondent pas aux orientations votées en congrès ou assemblée générale. ■

*Pour toute autre demande de renseignement ou complément d'informations, vous pouvez vous adresser à :  
Espace Qualité de Vie syndicale,  
La CGT,  
Case 5-1,  
263 rue de Paris,  
93516 Montreuil cedex  
tél. 01 48 18 84 72  
fax : 01 48 51 51 80  
courriel :  
orga@cgt.fr*

# Unions Locales CGT

UL	Adresse	☎	Courriel
1 <sup>er</sup>	11 rue Léopold Bellan (2 <sup>ème</sup> )	01.42.33.83.47	contact-cgt@ul1-2.fr
2 <sup>ème</sup>	11 rue Léopold Bellan (2 <sup>ème</sup> )	01.42.33.83.48	contact-cgt@ul1-2.fr
3 <sup>ème</sup>	85 rue Charlot (3 <sup>ème</sup> )	01.44.78.54.94/	ulcgt3@gmail.com
4 <sup>ème</sup>	74 quai de l'Hôtel de Ville (4 <sup>ème</sup> )	01.42.72.14.73	ul.cgt4eme@wanadoo.fr
5/6 <sup>ème</sup>	163 bis Bd de l'Hôpital (13 <sup>ème</sup> )	01.42.22.12.80	ul56-ud@boulmich.org
7 <sup>ème</sup>	98 rue de Lourmel (15 <sup>ème</sup> )	09.53.70.84.62	cgt.ulparis7@gmail.com
8 <sup>ème</sup>	32 rue d'Edimbourg (8 <sup>ème</sup> )	01.43.87.89.92	ul.cgt8@orange.fr
9 <sup>ème</sup>	44 rue La Bruyère (9 <sup>ème</sup> )	09.71.57.29.30	ulcgt9paris@gmail.com
10 <sup>ème</sup>	3 rue du Château d'Eau (10 <sup>ème</sup> )	01.44.84.51.08	ulcgtparis10@yahoo.com
11 <sup>ème</sup>	Maison des Métallos 94 rue Jean-Pierre Timbaud (11 <sup>ème</sup> )	01.42.41.81.06	contact@ulcgt11.fr
12 <sup>ème</sup>	12 rue de Chaligny (12ème)	01.46.28.11.79	secgen@ulcgtparis12.fr
13 <sup>ème</sup>	163 Bd de l'Hôpital (13 <sup>ème</sup> )	01.45.70.78.57	contact@ulcgtparis13.fr
14 <sup>ème</sup>	35 rue de l'Aude (14 <sup>ème</sup> )	01.43.35.49.33	ul14cgt@orange.fr
15 <sup>ème</sup>	98 rue de Lourmel (15 <sup>ème</sup> )	09.80.64.51.92	ulcgt.paris15@gmail.com
16 <sup>ème</sup>	12 rue Chernoviz (16 <sup>ème</sup> )	01.45.27.77.57	ulcgt16@orange.fr
17 <sup>ème</sup>	3 rue Tarbé (17 <sup>ème</sup> )	01.47.66.52.54	ul.cgt.17@orange.fr
18 <sup>ème</sup>	42 rue de Clignancourt (18 <sup>ème</sup> )	01.42.52.64.64	ulcgtparis18@gmail.com
19 <sup>ème</sup>	1 rue de Nantes (19 <sup>ème</sup> )	09.65.32.98.93	cgt.paris19e@wanadoo.fr
20 <sup>ème</sup>	13 rue Pierre Bonnard (20 <sup>ème</sup> )	01.43.73.50.53	cgt.paris20@wanadoo.fr

[www.cgtparis.fr](http://www.cgtparis.fr)

**La formation syndicale**

Union des syndicats CGT de Paris  
85 rue Charlot 75003 PARIS  
Téléphone 01.44.78.53.31  
[Formation.syndicale@cgtparis.fr](mailto:Formation.syndicale@cgtparis.fr)

## Pré-inscription 2026

INTITULÉ DU STAGE : \_\_\_\_\_

DATE DE LA SESSION : du \_\_\_\_ / \_\_\_\_ au \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 2026

### RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE, LA STAGIAIRE

NOM :	PRÉNOM :	H <input type="checkbox"/>	F <input type="checkbox"/>	
ADRESSE PERSO :				
CP :	VILLE :			
COURRIER ÉLECTRONIQUE :				
TÉLÉPHONE : _____				
DATE DE NAISSANCE : / /		DATE D'ADHÉSION À LA CGT : / /		
NOM DE L'ENTREPRISE :				
QUALIFICATION :	SALARIÉ.E DU PRIVÉ <input type="checkbox"/>	SALARIÉ.E DU PUBLIC <input type="checkbox"/>	PRIVÉ.E D'EMPLOI <input type="checkbox"/>	RETRAITÉ.E <input type="checkbox"/>
	OUVRIER.ERE <input type="checkbox"/>	EMPLOYÉ.E <input type="checkbox"/>	A. MAÎTRISE <input type="checkbox"/>	TECHNICIEN.NE <input type="checkbox"/>
	ENSEIGNANT.E <input type="checkbox"/>	INGÉNIEUR.E/CADRE <input type="checkbox"/>		

### STRUCTURES SYNDICALES

SYNDICAT :			
FÉDÉRATION (branche professionnelle, ex. commerce, banques assurances, ...) :			
UNION LOCALE (lieu de travail : arrondissement si Paris, localité si banlieue) :			

### FORMATION SYNDICALES SUIVIES

S'IMPLIQUER DANS LA CGT <input type="checkbox"/>	ANNÉE :		
PARTICIPER À LA VIE DE LA CGT MODULE 1 (EX NIVEAU 1) <input type="checkbox"/>	ANNÉE :	DÉVELOPPER LA CGT 1ÈRE PARTIE (EX NIVEAU 2) <input type="checkbox"/>	ANNÉE :
PARTICIPER À LA VIE DE LA CGT MODULE 2 (EX NIVEAU 1) <input type="checkbox"/>	ANNÉE :	DÉVELOPPER LA CGT 2ÈME PARTIE (EX NIVEAU 2) <input type="checkbox"/>	ANNÉE :
PARTICIPER À LA VIE DE LA CGT MODULE 3 (EX NIVEAU 1) <input type="checkbox"/>	ANNÉE :	AUTRES FORMATIONS :	
AUTRES FORMATIONS :			

### RESPONSABILITÉS SYNDICALES

AU SYNDICAT :	A L'UNION LOCALE :		
PRÉSENCE D'UN CSE DANS L'ENTREPRISE :		MOINS DE 50 SALARIÉS.ES <input type="checkbox"/>	PLUS DE 50 SALARIÉS.ES <input type="checkbox"/>

### MANDATS

DANS L'ENTREPRISE	RSS <input type="checkbox"/>	DS <input type="checkbox"/>	CSE <input type="checkbox"/>	RS CSE <input type="checkbox"/>	CSSCT <input type="checkbox"/>	RP <input type="checkbox"/>		
	CAP <input type="checkbox"/>	CSA <input type="checkbox"/>	FSSSCT <input type="checkbox"/>	AUTRE :				
HORS ENTREPRISE	CONSEILLER.ERE DU SALARIÉ <input type="checkbox"/>		CONSEILLER.ERE PRUD'HOMME <input type="checkbox"/>		DÉFENSEUR.EUSE SYNDICAL <input type="checkbox"/>		AUTRE : <input type="checkbox"/>	

NOM ET COORDONNÉES DU OU DE LA RESPONSABLE À LA FORMATION DU SYNDICAT				Signature et cachet du ou de la Responsable du syndicat			
---	--	--	--	---	--	--	--